

Détail du coût de la carte de pêche en 2026

AAPPMA DE : SELESTAT

Libellé de la carte	Conditions d'acquisition et périodes de validité	Statut du pêcheur	Répartition des cotisations 2026				Total du coût de la carte 2026 (€)
			Cotisations statutaires		Part groupement URNE (€)	C.P.M.A. (€)	
			Part AAPPMA (€)	Part FDAAPPMA67 (€)			
Personne majeure	Personne de + 18 ans ⁽¹⁾ Validité : de la date d'achat au 31/12	Membre actif	21	33.20	0	41.80	96
Interfédérale Personne majeure URNE	Personne de + 18 ans ⁽¹⁾ Validité : de la date d'achat au 31/12	Membre actif	(2)	33.20	Variable (Min 16€)	41.80	114⁽³⁾
Personne mineure	Personne de 12 à 18 ans ⁽¹⁾ Validité : de la date d'achat au 31/12	Membre actif	12.5	6.30	0	6.40	25.20
Promo. Découverte Femme	Validité : de la date d'achat au 31/12	Membre actif	11.25	11.15	0	19.60	42⁽³⁾
Promo. Découverte-12 ans	Enfant âgé de moins de 12 ans ⁽¹⁾ Validité : de la date d'achat au 31/12	Membre non actif	6.50	0.50	0	1.00	8⁽³⁾
Promo. Hebdomadaire	Personne de + 18 ans ⁽¹⁾ Validité : 7 jours consécutifs au choix entre le 01/01 et le 31/12	Membre non actif	14.50	7.60	0	14.40	36.50⁽³⁾
Journalière	Tout âge Validité : 1 jour au choix entre le 01/01 et le 31/12	Membre non actif	5.35	7.75	0	5.20	18.30
Membre actif FNADAPAEF⁽⁴⁾	Personne de + 18 ans ⁽¹⁾ Licence PAEF obligatoire Validité : de la date d'achat au 31/12	Membre actif	(4)	33.20	0	41.80	(4)
PassPêche Mineur	Personne de – 18 ans ⁽¹⁾ Uniquement sur demande dans le cadre d'animations validées par votre FD Validité : 1 journée	Membre non actif	1	0	0	0	1⁽³⁾
PassPêche Majeur	Personne de + 18 ans ⁽¹⁾ Uniquement sur demande dans le cadre d'animations validées par votre FD Validité : 1 journée	Membre non actif	0	0	0	1	1⁽³⁾

Légende du tableau récapitulatif du coût de la carte de pêche en 2026 :

Case à compléter obligatoirement par l'AAPPMA

⁽¹⁾ Au 1^{er} janvier de l'année en cours.

⁽²⁾ **Le montant maximum de la part AAPPMA** pour la Carte Personne Majeure Interfédérale URNE est de 23€

⁽³⁾ Carte à **prix fixe national**. Montant imposé par la FNPF.

⁽⁴⁾ A compléter uniquement par l'Association Agréée des Pêcheurs Amateurs Aux Engins et Filets

⁽⁵⁾ **La cotisation doit être la même pour tous (carte Majeure et interfédérale) – Article 29 des Statuts des AAPPMA (adhérente à l'URNE)**